



## Règlement de la Tombola 2026

### Salon du Jeu et de l'Imaginaire

#### Article 1 : Organisation de la Tombola

La tombola, organisée par l'association "Le Temps des Chimères" domiciliée CENTRE PIERRE CARDINAL 9 Rue Jules Vallès 43000 LE PUY-EN-VELAY, sous le numéro Siret 7948959000021 et RNA W432003782, aura lieu lors du Salon du Jeu et de l'Imaginaire les 04 et 05 avril 2026. Les tirages auront lieu dans la salle du Foyer Bar du Centre Pierre Cardinal pendant toute la durée du salon.

#### Article 2 : Participation

- Une urne contenant 500 cubes sera mise en place à l'ouverture du salon. Les cubes gagnants seront numérotés. Les cubes perdants resteront vierges.
- Un tirage de la tombola sera vendu au prix de 2 euros l'unité.
- Chaque tirage se fera par le participant qui vérifiera que ce dernier est conforme. Un seul cube doit être retiré de l'urne. Tout tirage double devra être retiré.

#### Article 3 : Tirage Aléatoire

Le placement des cubes gagnants sera effectué de manière à ce que l'on ne puisse pas différencier les cubes gagnants des cubes perdants, garantissant l'équité entre tous les participants. Ces derniers n'auront pas la vue sur l'intérieur de l'urne.

## **Article 4 : Attribution des Lots**

En cas de tirage infructueux d'un participant 2 fois, celui-ci recevra un cadeau surprise, sans tirage au sort spécifique.

En cas de nouveau tirage infructueux du même participant 3 fois supplémentaires, celui-ci recevra un bon pour un lot à la Buvette du salon, sans tirage au sort spécifique.

## **Article 5 : Liste des Lots**

La liste des lots sera visible sur le Point Info chaque jour et numérotée pour correspondre aux cube du tirage.

## **Article 6 : Dispositions Générales**

Toutes les décisions du comité organisateur sont finales et contraignantes.